

Ville de Sainte-Luce-sur-Loire
Conseil municipal

Discours d'Anthony Descloziers, maire
Mercredi 12 mai 2021 à 18h30

Mes chers collègues,
Mesdames et messieurs,

Avant que Patrick Cotrel ne vous présente la délibération sur la charte de la qualité urbaine, je souhaite vous expliciter le sens de cette proposition.

Elle représente une étape importante dans la façon dont Sainte-Luce envisage son évolution urbaine.

Je sais à quel point l'urbanisation d'une commune est un sujet sensible et parfois conflictuel.

Les habitants qui se sont installés dans notre ville aspirent ensuite à la tranquillité.

Mais en même temps, ils espèrent que leurs enfants ou leurs parents se rapprochent d'eux ou achètent un nouveau logement plus grand dans la même commune.

Certains propriétaires, et c'est compréhensible, souhaitent vendre et faire fructifier leur bien.

Les promoteurs immobiliers veulent construire car la demande est importante, tout comme les bailleurs sociaux.

Nous, élus, et décideurs, devons alors gérer ces contradictions et trouver le plus juste équilibre entre le besoin en habitat et l'aspiration légitime à préserver le cadre de vie.

J'ai dû récemment refuser trois permis de construire car ils ne répondaient pas aux règles du PLUm, le Plan Local d'Urbanisme métropolitain.

Mais je n'ai pas la possibilité de refuser un permis si celui-ci est conforme.

Il est donc temps de passer à une autre logique, concilier au lieu d'opposer, afin de construire ensemble - élus, habitants, promoteurs et bailleurs - un habitat local qui réponde aux besoins de toutes et tous.

C'est le sens de la charte de la qualité urbaine, dont nous allons vous demander ce soir d'adopter le principe.

Elle sera ensuite proposée aux promoteurs immobiliers et bailleurs sociaux pour toute construction de plus de 10 logements.

Elle propose un engagement moral pour aller au-delà du PLUm.

Je considère que c'est un dispositif gagnant-gagnant, car tous les professionnels de la construction ont intérêt à ce que les projets soient mieux acceptés, mieux compris, mieux vécus.

Cette charte prévoit donc une plus grande concertation, la prise en compte des spécificités locales, de l'environnement, l'existence d'espaces naturels et collectifs dans toutes les constructions, des clauses d'insertion sociale, des chantiers propres, une meilleure information sur les différentes phases de travaux.

En un mot, il s'agit de renforcer la place de l'humain et la dimension locale dans notre façon d'envisager l'urbanisation de Sainte-Luce.

Construire est une nécessité, pour répondre aux besoins, pour permettre à chacune et à chacun de se loger à proximité, pour éviter un étalement urbain nocif pour l'environnement, pour mieux maîtriser les prix de l'immobilier qui flambent dans l'agglomération.

Mais nous voulons construire à notre manière, de façon qualitative.

Nous voulons construire à la lucéenne.

Je vous remercie de votre attention.